

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2020

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil :  
02/12/2020

Le 09 décembre 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Charlotte Lacoey, Jean-Claude Hennequin, Catherine Voisin, Damien Baudry, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Min Chen, Jean-Pierre Palisson, Claire Lemoine, Luc Galice, Chantal Morio, Béatrice Thauvin, Vianney Sénéchal, Aurore Casciello, Patrick Pollet, Valérie Furet, Jean-Marc Gault, Caroline Jury, Edith Lemaigen, Michel Jamet, Suzanne Meireis Couto, Laëtitia Cruzot, Claude Couton, Christiane Mercy, Michel Zabel.

Absents représentés : M. Raphaël Ramette par M. Thierry Cousin

Absents : MM Thomas Habarnau et Olivier Bègue.

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

### Désignation d'un secrétaire de séance

**Mme Voisin** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Marché de travaux d'aménagement d'un ancien local commercial en Médiathèque - Lot n° 4 Menuiseries extérieures.  
Avenant n° 14 attribué à Menuiseries GILBERT diminuant le marché de 200 € HT, soit 240 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 42 468,00 € HT, soit 50 961,60 € TTC.
- Exonération du paiement du loyer du mois de novembre 2020 pour le restaurant « Le Délice des Saints » considérant la situation économique occasionnée par les mesures de confinement liées à l'épidémie du Covid-19.
- Exonération du paiement du loyer du mois de novembre 2020 pour le restaurant « Le Kiosque à Pizzas » considérant la situation économique occasionnée par les mesures de confinement liées à l'épidémie du Covid-19.
- Exonération du paiement du loyer du mois de décembre 2020 pour le restaurant « Le Délice des Saints » considérant la situation économique occasionnée par les mesures de confinement liées à l'épidémie du Covid-19.
- Exonération du paiement du loyer du mois de décembre 2020 pour le restaurant « Le Kiosque à Pizzas » considérant la situation économique occasionnée par les mesures de confinement liées à l'épidémie du Covid-19.
- Marché de travaux pour la construction d'un pavillon à usage de club house et de bureaux au stade du Grand Clos.  
Avenant n° 2 attribué à Maisons CPR majorant le marché de 3 590,30 € HT, soit 4 308,36 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 285 937,56 € HT, soit 343 125,07 € TTC.

.../...

### **1 – Administration – Ouverture des commerces de détail les dimanches de 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le renouvellement de l'ouverture en 2021 des commerces de détail de toutes les branches d'activités sept dimanches ;
2. approuve le renouvellement de l'ouverture en 2021 des commerces de détail de plus de 400 m<sup>2</sup> de la branche alimentaire dix dimanches (dont trois jours fériés à déduire).
3. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à décider par arrêté des dates d'ouverture des commerces le dimanche dans les conditions définies par la présente délibération.

### **2 – Administration – Convention de coopération des services de police avec la police nationale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à cette même convention.

### **3 – Administration – Mise à jour de la longueur de la voirie communale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. arrête la longueur de la voirie classée dans le domaine public au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 42 765 mètres linéaires ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre du calcul de la DGF 2021 ;
3. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document utile se rapportant à la présente délibération.

### **4 – Ressources humaines – Renouvellement de la convention de mise à disposition de services ascendante entre Orléans Métropole et la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le renouvellement d'un an de la convention de mise à disposition de services ascendante vers Orléans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

### **5 – Ressources humaines – Lignes directrices de gestion**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuver les lignes directrices de gestion, annexées à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que tout document afférent.

### **6 – Ressources humaines – Chèques cadeau pour le Noël 2020 du personnel**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. attribue un chèque cadeau d'une valeur de 40 € par agent payé en décembre 2020,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prévoir ces crédits au budget 2021 à l'article 6232.

### **7 – Finances – Tarifs des services municipaux pour l'année 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les tarifs municipaux pour 2021 tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à l'application desdits tarifs.

### **8 – Finances – Tarifs des services périscolaires 2021/2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 ci-après,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'application de ces tarifs.

	2020/2021	Inflation	2021/2022
Cantine	3,72 €	0,80%	3,75 €
Cantine - Repas enseignant ou extérieur	5,31 €	1,00%	①5,35 €
Cantine - Repas Personnel Communal et élus	4,05 €		①4,35 €
Cantine – Repas stagiaire non rémunéré (hors nécessité de service)			3,75 €
Garderie du Matin (1 fréquentation)	1,66 €	0,80%	1,67 €
Garderie du Matin (5 à 10 fréquentations)	8,38 €	0,80%	8,45 €
Garderie du Matin (5 à 10 fréquentations) Garde alternée	4,19 €	0,80%	4,22 €
Gardereries du matin (au-delà de 10 fréquentations)	11,82 €	0,80%	11,91 €
Gardereries du matin (au-delà de 10 fréquentations) Garde alternée	5,90 €	0,80%	5,95 €
Garderie du Soir (1 fréquentation)	3,34 €	0,80%	3,37 €
Garderie du Soir (5 à 10 fréquentations)	16,76 €	0,80%	16,89 €
Garderie du Soir (5 à 10 fréquentations) Garde alternée	8,37 €	0,80%	8,44 €
Gardereries du Soir (au-delà de 10 fréquentations)	23,63 €	0,80%	23,82 €
Gardereries du Soir (au-delà de 10 fréquentations) Garde Alternée	11,82 €	0,80%	11,91 €
EISM au Trimestre- 1er enfant	14,00 €		14,00 €
EISM au Trimestre- 2ème enfant	12,00 €		12,00 €
EIMS au Trimestre- 3ème enfant	10,00 €		10,00 €
EISM au Trimestre- 4ème enfant	Gratuit		Gratuit
<b>Pénalités ② :</b>			
1/4 heure de retard Garderie	2,00 €		2,00 €
Non Inscription Cantine, garderies et ou ALSH	2,00 €		2,00 €

① Tarif appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

② Tarif appliqué en sus des frais de prestation

## **9 – Finances – Reconduction des crédits votés en 2020 dans l'attente du vote du budget primitif 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice 2020 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette),
2. intègre les inscriptions budgétaires nécessaires aux éventuelles dépenses au budget primitif 2021 comme suit :

Imputations budgétaires	Crédits ouverts 2020	Budget Primitif 2021	Vote
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	238 329,00 €	10 000,00 €	Unanimité
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	15 840,00 €	230 000,00 €	Unanimité
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	809 047,90 €	120 000,00 €	Unanimité
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 800 342,96 €	855 889,00 €	Unanimité
TOTAL	4 863 559,86 €	1 215 889,00 €	

## **10 – Finances – Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. attribue 170 000 € de subvention de fonctionnement au CCAS de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au titre de l'exercice 2021 ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

**11 – Commande publique – Approbation d’une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole**

Vu la convention, le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2023 ;
2. approuve la liste des familles d’achat à mutualiser pour l’année 2021 ;
3. autorise M. le Maire ou l’adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents afférents.
4. impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

**12 – Urbanisme – aménagement ZAC « Jardin du Val Ouest » - Autorisation environnementale – Avis des Personnes Publiques Associées**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, donne un avis favorable sur la mise en œuvre par le guichet unique de l’eau de la Direction Départementale des Territoires du Loiret de l’enquête publique dans le cadre de la ZAC « Jardin du Val Ouest », sur le territoire de la Ville d’Orléans.

**13 – Petite enfance – Convention Territoriale Globale avec la CAF**

Vu la convention, le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la CAF, la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024,
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer cette convention.

**14 – Petite enfance – Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la Crèche familiale telles qu’elles figurent ci-dessus ;
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer ce nouveau règlement et tout document découlant de son application.

**15 – Petite enfance – Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la micro-crèche telles qu’elles figurent ci-dessus ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer ce nouveau règlement et tout document découlant de son application.

**16 – Vie associative – Subventions aux associations pour l’année 2021**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. attribue les subventions aux associations pour 2021 telles qu’elles sont indiquées dans le tableau ci-après ;
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.

Associations	Subventions 2021
<b>Associations sportives</b>	
Association Sports et Loisirs (ASL)	9 400
Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club (SPSH FC)	27 000
SPSH FC – Subvention spécifique vide-greniers	3 600
Twirling	1 000
Saint Pryvé Rando	100
Joyeux Cochonnet	450
Comme On Danse	4 500
Saint-Pryvé Olivet (SPO) Handball	7 000
Saint-Pryvé Olivet Handball – Identité visuelle du club (panneaux sponsors)	1 734
La Tour, Prends Garde (échecs)	380
ASPTT Tennis	1 900
Saint Pryvé Muay Thaiï	2 000
Boxing Team Jaguar	0
<i>Sous-total associations sportives</i>	<b>59 064 €</b>

Associations	Subventions 2021
<b>Associations culturelles</b>	
Union Musicale – Harmonie	1 000
Union Musicale – École de musique	30 780
Union Musicale – Subvention spécifique Broc' Music	1 000
BATICLAC – Subvention spécifique Carnaval	750
ARPEGGIO	3 000
La Rondinella	542
Comité de jumelage Reinfeld	950
The Grenouilles	710
El Tango Argentino	500
Les Amis Philatélistes	500
Galerie Pryvée	2 060
123 Théâtre	2 000
Académie de Bridge de l'Orléanais (ABO Bridge)	230
Association Pryataine d'Histoire Locale	500
Atomic Rockin'	5 000
St Pryvé Scrabble	120
<i>Sous-total associations culturelles</i>	<b>49 642 €</b>

Associations	Subventions 2021
<b>Associations pour l'environnement</b>	
Loiret Nature Environnement	300
Loiret Nature Environnement – Convention « Mon Jardin au Naturel »	0
Société d'Horticulture Orléans Loiret (SHOL)	200
Association Privataine d'Horticulture (APHor)	200
Le Sandre Orléanais	600
Société de chasse « La Diane »	100
<i>Sous-total associations pour l'environnement</i>	<b>1 400 €</b>
<b>Associations scolaires</b>	
Association des parents d'élèves indépendants	650
Coopérative scolaire maternelle Hervé Bazin	1 806
Coopérative scolaire élémentaire Hervé Bazin	1 755
Coopérative scolaire maternelle des Sablons	1 624
Coopérative scolaire élémentaire des Sablons	1 908
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Bazin	500
Union Sportive des Écoles Primaires (USEP) Sablons	500
Collège de l'Orbellière – Foyer Socio-Educatif (FSE)	1 000
<i>Sous-total associations scolaires</i>	<b>9 743 €</b>
<b>Associations santé-caritatives</b>	
Club des aînés	900
Chenilles et Papillons (Les Ass'Mats)	250
Don du Sang	100
Saint-Pryvé Lumières de l'Espoir	200
Amicale des sapeurs-pompiers	1 200
Anyma Mada	250
Vivants et Sensibles	500
Comité des œuvres sociales (COS) du personnel	4 455 € (1)
<i>Sous-total associations diverses</i>	<b>7 855 €</b>

(1) La subvention correspond à 45 € x le nombre de postes pourvus au tableau des effectifs.

Associations	Subventions 2021
<i>Associations hors commune</i>	
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	500
Bibliothèques sonores « Donneurs de voix »	100
Secours Populaire	200
<i>Sous-total associations hors commune</i>	<i>800 €</i>
Total général	128 504 €

**17 – Vie associative – Convention annuelle d’attribution de subvention au St Pryvé St Hilaire Football Club**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention annuelle d’attribution de subvention avec le Saint-Pryvé St-Hilaire Football Club,
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de la subvention.

**18 – Vie associative – Convention annuelle d’attribution de subvention à l’Union Musicale**

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. approuve la convention annuelle d’attribution de subvention avec l’Union Musicale,
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au versement de la subvention.

-----

M. le Maire clôt la séance à 20h30.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 09 décembre 2020  
Le Maire,  
Thierry COUSIN